

Conditions Générales de Vente

Réseau Vrac – 5 rue d’Alsace – 75010 Paris

[Contacter Réseau Vrac](#)

N°SIRET : 819 515 925 00033

TVA intracommunautaire : FR46819515925

Organisme de formation enregistré sous le N°11755558875

DEFINITIONS

- **Client** : C’est le co-contractant de Réseau Vrac, il peut être un individu ou une organisation.
- **Convention** : Document appelé également contrat, définit les engagements entre le client et Réseau Vrac dans le cadre de la formation.
- **Formation** : C’est un article présent dans le catalogue et réalisé dans nos locaux ou dans des locaux mis à disposition par Réseau Vrac. Elle peut être composée d’un ou plusieurs modules indissociables et ayant une continuité pédagogique, repartis dans le temps pour faciliter l’appropriation. La formation permet l’apprentissage d’une ou plusieurs compétences évaluables, notamment par le biais d’une étude de cas, d’une fiche pédagogique et d’une attestation.
- **Module** : C’est une période composée d’une ou plusieurs journées continues de formation, ne pouvant être vendues séparément.
- **Organisme tiers** : Autre que l’entreprise ou le stagiaire, ce financeur peut être de type OPCA, OPCO, une organisation telle que Pôle Emploi.
- **Parcours** : C’est un regroupement de formations dispensées par Réseau Vrac et associant au minimum deux formations (exemple « Monter son projet d’épicerie vrac » et accompagnement individuel) dans le but d’obtention d’un certificat ou d’un titre.
- **Stagiaire** : Dans le cas d’une convention avec une entreprise, le Stagiaire est un salarié du Client. Dans le cas d’une convention avec un individu, le Stagiaire et le Client ne font qu’un.

MODALITES DANS LE CAS D'UNE INSCRIPTION A TITRE INDIVIDUEL

Modalités d'inscription

Le Client certifie avoir pris connaissance du programme et vérifié le niveau de connaissances préalable requis pour suivre la formation choisie. Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'inscription via le formulaire en ligne. Si l'effectif maximum est dépassé (12 stagiaires pour une formation animée en présence), une liste d'attente est établie. A la réception du bulletin d'inscription, Réseau Vrac atteste de la bonne prise en compte de la pré-inscription. Réseau Vrac adresse au Client un contrat de formation au minimum 1 mois avant la session, à retourner signé accompagné d'un acompte. L'acceptation par Réseau Vrac est conditionnée au règlement de l'acompte par le Client et par le retour du contrat signé. Réseau Vrac se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que l'acompte et le contrat n'auront pas été réceptionnés. Réseau Vrac adressera une convocation accompagnée du livret d'accueil du stagiaire avec les informations pratiques avant le début de la session. Une facture sera envoyée au plus tard 5 jours après le dernier jour de la formation. Une feuille d'émargement sera à signer pour chaque demie journée de formation et une attestation de fin de formation sera remise à l'issue de celle-ci.

Modalités de règlement

Pour un financement individuel : l'acompte de 30% du montant TTC de la formation est à régler par chèque ou virement.

Pour le solde :

- Pour les formations courtes (2 jours et moins) : le solde est à régler au plus tard le dernier jour de la formation auprès du formateur, de la formatrice.
- Pour les formations longues et parcours (plus de 3 jours) : un échelonnement (échancier) pourra être proposé pour le paiement du solde au moment de l'envoi de la facture. En cas de financement partiel ou total par un tiers financeur du Client, tout règlement partiel ou non règlement par le tiers, qu'elle qu'en soit la cause, rend la facture de reste à charge immédiatement exigible auprès du Client et ce, avant le démarrage de la formation.

Pour un financement accepté par Pôle emploi : aucun acompte ne sera versé et les modalités de règlement s'effectueront directement entre Pôle emploi et Réseau Vrac

Pour un financement en cours de traitement ou refusé par Pôle Emploi :

- Le Client finance la formation à titre individuel : se reporter aux modalités décrites ci-dessus.
 - Le Client ne finance pas la formation à titre individuel : aucun acompte n'est demandé. En revanche sans retour positif de Pôle Emploi au plus tard 15 jours avant la date de la formation, l'inscription sera annulée.
-

MODALITES DANS LE CAS D'UNE INSCRIPTION PAR UNE ENTREPRISE

Modalités d'inscription

Le Client certifie avoir pris connaissance du programme et vérifié le niveau de connaissances préalable requis du stagiaire pour suivre la ou les formation choisie(s). Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'inscription via le formulaire en ligne. Si l'effectif maximum est dépassé (12 stagiaires pour une formation animée en présence), une liste d'attente est établie. A la réception du bulletin d'inscription, Réseau Vrac atteste de la bonne prise en compte de la pré-inscription. A la réception du bulletin d'inscription ou du devis signé, Réseau Vrac adresse une convention de formation à retourner signée et tamponnée. L'acceptation de Réseau Vrac est conditionnée par le retour de la convention signée. Réseau Vrac se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que la convention n'aura pas été réceptionnée. Le Client peut substituer un autre salarié et doit en informer Réseau Vrac au moins 10 jours avant le premier jour de la formation. Réseau Vrac adressera une convocation accompagnée du livret d'accueil du stagiaire avec les informations pratiques avant le début de la session. Une facture sera envoyée au plus tard 5 jours après le dernier jour de la formation. Une feuille d'émargement sera à signer pour chaque demie journée de formation et une attestation de fin de formation sera remise à l'issue de celle-ci.

Modalités de règlement

Les factures sont à régler en totalité à réception par virement bancaire.

MODALITES COMMUNES

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les formations dispensées par Réseau Vrac. Toute réservation de formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Les formateurs, les contenus et les durées des formations sont ceux indiqués sur le site internet de Réseau Vrac. Réseau Vrac se réserve le droit de modifier le programme ainsi que le formateur annoncé en cas de nécessité absolue. Le stagiaire déclare suivre la formation choisie dans un but professionnel et remplir les conditions d'accès définies par les articles L6312-1 et L6312-2 du Code du travail.

Contrat ou Convention de formation professionnelle

Réseau Vrac fait parvenir au Client, un contrat ou une convention de formation professionnelle continue pour chaque formation ou parcours, établi selon les articles L6353-1 et L6353-2 du code du travail.

Règlement par un organisme tiers (OPCA, OPCO et autres organismes de financement) :

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par un autre organisme, il lui appartient :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation
- De s'assurer de la bonne fin de cette demande
- De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné

Si cet organisme ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat (reste à charge) sera facturé au Client. Si Réseau Vrac n'a pas reçu la prise en charge de l'organisme désigné au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation. En cas de non-paiement par l'organisme désigné, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Prix

Les prix indiqués comprennent la formation avec un support pédagogique, hors frais de transport, d'hébergement et de restauration. Toute formation commencée est due en totalité à l'exception des cas de force majeure ci-dessous exposés. Les tarifs figurant dans le catalogue, sont en vigueur pour les dates figurant dans ce dernier.

Les tarifs sont nets de taxes à l'exception de celles explicitement indiquées comme assujetties à la TVA au taux en vigueur.

Retard de paiement

En cas de retard de paiement, les sommes restantes dues porteront intérêt de plein droit et sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire aux conditions légales indiquées sur la facture, sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette. Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-3, D441-5 et L441-6 du code de commerce. Réseau Vrac se réserve par ailleurs le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais ou les coûts réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

Délai de réflexion

Le Client dispose, en vertu de l'article L6353-6 du Code du Travail, d'un délai de réflexion de 14 jours, à compter de la signature du contrat ou de la convention de formation, pour se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception adressée à Réseau Vrac, 5 rue d'Alsace – 75010 Paris.

ANNULATION PAR LE CLIENT

Formation inter

Le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une formation inter, sans frais, si la demande formulée par écrit parvient à Réseau Vrac au moins 20 jours ouvrés avant la date de la formation. L'annulation ou le report est effectif après confirmation par Réseau Vrac auprès du Client.

En cas d'annulation de sa participation par le Client après le 20ème jour ouvré précédant la date de début de la formation, Réseau Vrac facturera au Client la totalité du prix de la formation.

En cas d'absence à la formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation.

En cas d'absence pour raisons de santé justifiée par un certificat médical, le participant défaillant pourra reporter son inscription sur la prochaine session programmée. A défaut, il sera redevable de l'intégralité du prix de la formation.

Sauf cycles ou parcours de formation déjà commencés, le Client peut demander le remplacement du participant, sans frais, jusqu'à la veille de la formation. La demande de remplacement doit parvenir par écrit à l'Organisme de formation et comporter les noms et coordonnées du remplaçant. Il appartient au Client de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs du participant avec ceux définis dans le programme de la formation.

Formations intra

Le Client peut demander l'annulation ou le report d'une formation intra.

Si cette demande parvient à Réseau Vrac, par écrit, au moins 20 jours ouvrés avant la date de la formation, seuls les frais engagés au titre de la préparation (notamment préparation par le formateur et l'équipe pédagogique, location de salle, déplacement, hébergement) seront facturés au Client.

Si cette demande parvient à Réseau Vrac entre 20 et 10 jours ouvrés avant la date de la formation, le Client sera facturé de 50% du prix de la formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés le cas échéant au titre de la préparation.

Si cette demande parvient à Réseau Vrac moins de 10 jours ouvrés avant la formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation.

Ces frais sont non imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.

Force majeure

En cas d'interruption ou d'annulation par le Client pour force majeure dûment reconnue, le Stagiaire pourra reprendre ou continuer sa formation dans un autre cycle sans coût supplémentaire ou bien mettre fin au contrat. Dans ce cas de rupture du contrat, seules les prestations effectivement dispensées sont dues en proportion de leur valeur prévue au contrat. Dans ce cas, le Client devra informer par lettre recommandée avec accusé de réception Réseau Vrac dans les plus brefs délais de la survenance de l'événement de force majeure, en rappelant les circonstances rencontrées. Le contrat sera considéré annulé dès que Réseau Vrac aura dûment constaté le cas de force majeure, seule la partie réalisée de la formation prévue sera due.

Report ou annulation par Réseau Vrac

En cas de force majeure, en cas d'absence du formateur et d'impossibilité de le remplacer ou si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant, Réseau Vrac se réserve le droit de reporter la formation à une date ultérieure, au moins dix jours avant la date prévue initialement. Dans ce cas, l'acompte reste acquis pour la nouvelle date. Dans le cas d'une annulation par Réseau Vrac, les montants versés par le Client lui seront remboursés intégralement dans un délai de 30 jours.

Plateforme informatique

Réseau Vrac dispose d'une plateforme informatique pour les envois et échanges avec les Stagiaires et Clients afin de minimiser l'impression de documents. Elle

nécessite l'utilisation d'internet et d'une adresse mail. En cas d'impossibilité d'utilisation de ces moyens informatiques, le Client devra en avertir Réseau Vrac, dès la demande d'Inscription.

Accès aux salles de formation en cas de mobilité réduite

La majeure partie des salles de formation utilisées par Réseau Vrac sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le cas échéant, le Client signalera ce besoin lors de l'inscription, afin d'anticiper les éventuelles adaptations d'organisation nécessaires.

Propriété intellectuelle

L'utilisation des documents, supports écrits ou informatiques remis ou disponibles sur la plateforme informatique est soumise aux respects du code de la Propriété Intellectuelle. Toute reproduction, exploitation, diffusion ou représentation par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par le code pénal. Les documents fournis dans le cadre des formations sont la propriété exclusive de Réseau Vrac et ne peuvent être exploités par le Client ou le Stagiaire en dehors du cadre de la formation. Le non-respect de cette clause est susceptible d'entraîner une pénalité au titre de la violation des droits d'auteur de Réseau Vrac et des dommages et intérêts en réparation du préjudice causé.

L'enregistrement des sessions de formation est strictement interdit.

Non sollicitation

Le Client et/ou Stagiaire s'engage(nt) à ne pas solliciter et/ou recruter le formateur et éventuelles personnes ressources réalisant la prestation de formation ou toute personne de Réseau Vrac avec qui il(s) aurai(en)t été en contact à l'occasion de sa (leur) formation. Cet engagement est valable de la date de signature de la convention ou contrat jusqu'au 12ème mois qui suit la fin de la formation.

Attribution de compétences

Les contrats et conventions émises par Réseau Vrac sont soumis au droit français. L'élection de domicile se fait par l'adresse du siège social de Réseau Vrac. En cas de contestation relative à l'exécution du contrat ou de la convention ou au paiement du prix, ainsi que de contestations relatives plus particulièrement à l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions, le tribunal de commerce du siège social est seul compétent quel que soit le siège ou le lieu de résidence du client.

Responsabilités

Réseau Vrac s'engage à réaliser les prestations de formation avec tout le soin et la compétence dont il dispose et dans le cadre d'une obligation de moyens. La responsabilité de l'organisme de formation ne pourra être engagée que sur faute prouvée et exclusive de Réseau Vrac. L'organisme n'est pas responsable des objets et effets personnels des Stagiaires ni des dommages causés à leurs matériels. Réseau Vrac ne pourra en aucun cas être déclaré responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, consécutif ou non, causé directement ou indirectement par les prestations fournies, tel que préjudice commercial ou financier, perte de clientèle, perte d'image de marque, perte de bénéfice, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte ou destruction totale ou partielle de données ou fichiers du Client, ainsi que toute action émanant de tiers. Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité de Réseau Vrac, dans l'hypothèse où elle serait mise en jeu au titre des prestations de formation, est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le Client au titre de la prestation de formation concernée.

Responsabilités

Les prestations autres que celles entrant dans le champ d'application de la formation et décrites préalablement feront l'objet de conditions de ventes spécifiques qui seront associées au bon de commande, devis ou contrat qui sera établi et signé par les parties.

Renseignements et réclamations

Toute demande d'information ou réclamation du Client relative à quelque sujet que ce soit devra être formulée par écrit à l'Organisme de formation (adresse postale : Réseau Vrac, 5 rue d'Alsace, 75010 Paris) ou par le formulaire contact du site internet qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

RGPD

Les données collectées lors d'une inscription ou d'une réclamation sont enregistrées avec le consentement du Client et du Stagiaire dans le but d'assurer le suivi des formations, d'adresser les convocations et autres sources d'information, ainsi que la création de contrats et factures.

Ces données sont accessibles uniquement par le personnel administrateur compétent et notre prestataire informatique. Leur usage restant limité à Réseau Vrac. Conformément à la loi informatique et Liberté vous êtes susceptible d'être contacté afin de vous proposer des produits pour lesquels vous avez montré de l'intérêt ou dans le même domaine. En aucun cas ces informations ne seront traitées dans un pays hors de la communauté Européenne.

Leur durée de conservation ne fait l'objet d'aucune limite de temps et peuvent être utilisées à des fins statistiques. Vous avez la possibilité de modifier vos informations à tout moment en vous connectant au profil de notre plateforme de gestion.

Aucunes données dites « sensible » ne sont collectées par nous.